



Votre
SPA

de Mulhouse - Haute Alsace

LE STATUT DE CHAT LIBRE

Marquages, souillures, bagarres, naissances à répétitions, chats blessés, vous constatez dans votre quartier une population de chats errants de plus en plus nombreuse, et vous ne savez plus quoi faire pour enrayer cette situation.

Pour lutter contre la prolifération des chats errants, et les nuisances causées par ces derniers, la stérilisation est la solution la plus adaptée reconnue comme telle par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).



LE CHAT LIBRE : UN STATUT JURIDIQUE

Le chat libre est un statut officiel reconnu par la loi du 6 janvier 1999, qui lui donne une protection juridique.

Les chats errants, abandonnés sont stérilisés, identifiés puis relâchés là où ils avaient été trouvés et deviennent des chats libres.

Il s'agit d'une grande évolution qui reconnaît le bienfait d'une population féline et qui ne prône plus l'euthanasie.

Ces chats provoquent souvent des plaintes et soulèvent de nombreux questionnements auxquels l'administration, les élus, les professionnels de l'animal, de la santé et les associations tentent d'apporter des réponses.

Le chat libre n'est donc plus considéré comme un chat errant, il appartient à la commune ou à l'association au nom de laquelle il a été identifié.

Une convention devra être conclue, en annexe du contrat de fourrière, entre la Mairie et deux associations : l'association des chats libres de la commune et la SPA de MULHOUSE HAUTE ALSACE et ce en vue de mettre en place des actions de lutte contre la prolifération de la population féline errante sur le ban communal.



L'IMPORTANCE DE LA STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

La stérilisation des chats errants permet aux chats de vivre plus longtemps et en meilleure santé dans de meilleures conditions sanitaires.

La stérilisation évite les bagarres entre félins, ainsi que la transmission de maladies.

La maîtrise de la population féline est la meilleure solution et la présence de chats permet également de lutter contre les souris et les rats.

A quoi servent les campagnes de stérilisation :

- A maîtriser la population féline
- A éviter l'euthanasie
- A lutter contre la misère animale
- A maintenir l'équilibre naturel en laissant les chats jouer leur rôle contre les rats, souris ...
- A éviter le déplacement des colonies de chats, et empêcher de nouveaux chats de s'introduire sur le territoire déjà occupé
- A régler les problèmes de marquage (odeurs d'urine) et les nuisances dues aux miaulements des chattes en chaleurs, et aux bagarres entre mâle

Les chats errants sont à l'origine des chats perdus ou abandonnés qui n'ont pas été stérilisés et se sont reproduits dans la nature. Il s'agit donc une responsabilité humaine.



Le chat libre stérilisé et identifié est reconnu comme un animal domestique.

De plus le fait de les nourrir maintient la population féline dans de bonnes conditions sanitaires et évite la prolifération des maladies.



Le Saviez vous ?

EN FRANCE :

- Près de 13 millions de chats domestiques en 2019 contre 10 millions en 1999
- Près de 11 millions de chats errants
- 27% des foyers ont 1 chat
- 60% de communes ont une fourrière
- Un couple de chats donne naissance à plus de 20 000 chats en 4 ans
- 77% des chats domestiques sont stérilisés
- 25% de chats sont identifiés alors que **c'est obligatoire depuis 2012**

Sources: One Voice, Sofres
ministère agriculture

QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DES ASSOCIATIONS CONCERNEES ?

Les associations, à la condition qu'elles soient officiellement inscrites au Registre des Associations près le Tribunal Judiciaire, s'engagent à mettre en place des campagnes de capture (en fonction des disponibilités du vétérinaire de la SPA de MULHOUSE HAUTE ALSACE). Les animaux ciblés par ces campagnes seront les chats non identifiés, réputés errants.

L'association des chats libres (constituée régulièrement) devra procéder :

- à la capture et avec un arrêté communal, ainsi qu'au relâchement des chats sur leur lieu de vie (ces lieux de vie ainsi identifiés pourront faire l'objet d'un suivi),
- au dépôt puis au retrait des chats à la SPA
- à la mise en convalescence des animaux avant de les relâcher
- au suivi et au nourrissage des chats.

La SPA de MULHOUSE HAUTE ALSACE procédera :

- au contrôle et dépistage Leucose / FIV
- à la stérilisation ou castration
- à l'identification du chat au nom de la SPA

- à la fourniture de croquettes pour le nourrissage (en fonction des quantités d'animaux définies dans la convention conclue entre la Mairie et les associations concernées et des stocks de la SPA de Mulhouse).

La Commune autorisera par arrêté « statut chat libre » la capture de chats errants sur le domaine public et procédera à l'information des habitants.

Les mairies travaillent aujourd'hui en coopération avec les associations de protections animales locales, en leur fournissant un budget nécessaire pour réduire la prolifération des chats errants par la stérilisation.

Cette aide à l'Association SPA de MULHOUSE HAUTE ALSACE se présente sous la forme d'une participation de 40,00 € par chat.

Le Maire de chaque Commune restant seul décisionnaire du nombre de félins ayant droit au statut chat libre.



**Alors si le statut ce chat libre pour votre Commune vous intéresse,
n'hésitez pas à contacter
votre Mairie et la SPA de MULHOUSE HAUTE ALSACE
pour toutes informations complémentaires**